

**CDA**  
**54**

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL  
**DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL**

**CDA**



Villers le 04 décembre 2022

Annulation de sanction administrative prise le 25 novembre 2022 (absence au stage).

---

Monsieur M.F ayant fourni un justificatif pour son absence au stage de rattrapage du 01 octobre 2022, la CDA annule la sanction citée ci-dessous.

-Absence totale à un stage obligatoire :

**Monsieur M.F**, licence 1585625011, club n°582240, Ent Sportive Cons Ugny Val de chiers.

. Attendu que monsieur M.F ne s'est pas présenté au stage annuel obligatoire et ne s'est pas présenté au stage de rattrapage :

= **La CDA prononce 30 jours de non-désignations, à la discrétion du désignateur et de ses besoins**, article 2.2.1 du R.I.

La secrétaire  
GOUNOT Laurence

Le Président  
CHAUMONT Cyril